

MAIRIE
DE
PUYGIRON

(Drôme)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	11	Date de la convocation	02 Avril 2024
Nombre de membre en exercice	08	Date d'affichage	03 Avril 2024
Nombre de membres présents	07		

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme CAMPELLO Régina, Maire.

Présents : CASTAGNA Pascal, DEL VITTO Fanny, MARTIN Linda, MONNIER Muriel, TEYSSIER Serge, SEGUIN Patrick

Absente représentée : AUDRAS Amandine pouvoir à TEYSSIER Serge

Secrétaire de séance : MARTIN Linda

Objet : Adoption du budget primitif communal 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (loi n° 82.213 du 02 mars 1982)

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril 2024

Vu la loi d'orientation n° 92.125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13

Le Maire résume au conseil municipal les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, par 8 voix pour – 0 contre – 0 abstention(s) :

ADOpte le budget primitif communal de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

- **Section de fonctionnement** équilibrée en dépenses et en recettes à **487 986.82 €**
- **Section d'investissement** équilibrée en dépenses et en recettes à **416 884.24 €**
- Précise que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 développée (classement par nature).

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Régina CAMPELLO

